



Servitude de puits remise en question

Par **PierreM333**, le **13/05/2008 à 18:07**

Une servitude de puits a été donnée à mon voisin. rnSelon cette servitude je dois payer tous les frais des travaux excavatrice ou autre qui pourraient être faits.rnrnMais la validité de cette servitude est remise en question devant les tribunaux là date de cour est en décembre.rnrnIl y a présentement un problème approvisionnement d'eau. Suis-je obligé de payer pour les travaux?